

## **Communiqué de presse d'Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer**

### **Point d'étape de la Commission d'experts consacrée aux dits "Réunionnais de la Creuse"**

*Le 16 février 2017*

Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, tient à saluer le travail accompli par la Commission d'information et de recherche historique sur la migration forcée des "Enfants de la Creuse", composée par Wilfrid Bertile, Prosper Eve, Gilles Gauvin et Michel Vernerey, sous l'autorité de son président Philippe Vitale. Nommée en février 2016, cette Commission prépare pour février 2018 un rapport sur les conditions des ex-mineurs réunionnais envoyés entre 1963 et 1982 dans des départements de l'Hexagone touchés par l'exode rural. La Ministre remercie également Juliette Méadel, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, ainsi que son cabinet, pour leur engagement afin de faire avancer la situation des ex-mineurs.

Trois ans après le vote de la résolution à l'Assemblée nationale reconnaissant le mauvais traitement subi par ces enfants déplacés et un an après la création de la Commission, la ministre a souhaité réaliser un point d'étape à mi-parcours pour informer les ex-mineurs des avancées, dont leur nombre a d'ailleurs été porté de 1630 à 2150 grâce à un travail de recherche minutieux des membres de la Commission, et annoncer 4 mesures fortes pour faire face à l'urgence.

La ministre a d'abord désigné Ferdinand Melin-Soucramanien, agrégé de droit public et d'origine réunionnais, afin d'accompagner juridiquement la Commission. Elle a également annoncé la signature prochaine d'une convention de partenariat avec la Fédération Nationale d'Aide aux Victimes et de Médiation, l'INAVEM, afin d'accompagner les ex-mineurs dans l'ensemble de leurs démarches juridiques et leur apporter un soutien psychologique individualisé. La ministre a aussi souhaité la création d'une bourse de mobilité, mobilisable tous les trois ans, qui sera gérée par l'Union Départementale des Associations Familiales de la Réunion (UDAF) et qui permettra notamment de financer la part restante des billets d'avion à hauteur de 90% et 95% d'un hébergement à La Réunion sur la base de 3 nuitées. Enfin, la ministre a souhaité la mise en place d'un groupe de travail de 10 personnes, qui sera piloté par une personne du Ministère des Outre-mer, pour co-construire les dispositifs, rassemblant associations et personnes engagées.

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74**

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy –  
Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises